



Succession, donations , comment contester des donations qui me d

Par **Foxivert**, le **17/02/2009** à **01:58**

mon père qui ne m'a pas élevé (je l'ai été par ma grand mère) a eu 2 enfants d'un second lit qui sont mes demi frères. Il est maintenant divorcé et j'apprends qu'il a fait dans la plus grande discession, donation de presque tous ses biens à mes demi frères.
A quoi ai je droit et comment et quand contester et faire valoir mes droits.
Merci pour vos conseils